R·D·S·E

Rassemblement Démocratique et Social Européen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2026

Lutter contre le chantage sexuel au logement et préserver l'emploi dans les métiers en tension : le RDSE défendra deux propositions de loi dans sa niche parlementaire du 5 novembre

Le jeudi 5 novembre, le groupe du Rassemblement démocratique et social européen présentera deux propositions de loi à l'ordre du jour du Sénat, la première visant à lutter contre le chantage sexuel au logement, et la seconde pour préserver l'emploi dans les métiers en tension.

Lutter contre le chantage sexuel au logement

Le premier texte est porté par la sénatrice Nathalie Delattre (Gironde). Dans les villes où le logement manque, des étudiants, des jeunes actifs, des familles monoparentales ou des personnes précaires se voient proposer un toit en échange de relations sexuelles, souvent par le biais d'annonces en ligne.

Aujourd'hui, la loi ne réprime ces pratiques que de manière indirecte, au risque d'assimiler la victime à une personne prostituée. La commission des lois a proposé une adaptation du texte, en étendant l'abus de faiblesse aux personnes rendues vulnérables par la précarité de leur situation économique ou sociale, et ainsi conduites à un acte sexuel en contrepartie d'un logement, d'un hébergement ou d'un avantage locatif.

Préserver l'emploi dans les métiers en tension par la régularisation des étrangers remplissant certaines conditions légales

La seconde proposition de loi est déposée par la présidente du RDSE Maryse Carrère (Hautes-Pyrénées) et ses collègues sénateurs Ahmed Laouedj (Seine-Saint-Denis) et Bernard Fialaire (Rhône). Elle entend revenir à l'intention initiale de la loi « immigration » de 2024. Aide à domicile, bâtiment, sécurité, nettoyage, hôtellerie-restauration : ces secteurs peinent à recruter. Pourtant, des personnes installées en France depuis plusieurs années, souvent déjà insérées professionnellement, ne peuvent pas y travailler légalement. Maintenues dans l'irrégularité, elles sont privées des protections du droit du travail et exposées à l'exploitation. Le texte leur ouvre de plein droit une carte de séjour d'un an, sur la base de trois critères objectifs : trois ans de résidence, un emploi dans un métier en tension et douze mois d'activité sur les vingt-quatre derniers mois.

CONTACT PRESSE
Groupe RDSE-Sénat

06 37 98 72 59
e.tanguy@clb.senat.fr

www.rdse-senat.fr

SUIVEZ-NOUS

R·D·S·E

Rassemblement Démocratique et Social Européen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2026

Profondément attachés à l'humanisme et à l'État de droit, les membres du RDSE entendent protéger les plus vulnérables contre toutes les formes d'exploitation.

« *Ces deux textes partagent une même exigence : refuser que la précarité devienne une prise pour ceux qui l'exploitent. Personne ne devrait avoir à choisir entre un toit et sa dignité. Personne ne devrait non plus rester dans l'irrégularité alors qu'il travaille et répond aux besoins de nos entreprises et de nos territoires. Nous proposons des solutions pragmatiques, fondées sur des critères clairs, que nous défendrons comme toujours dans un esprit de dialogue.* » Maryse Carrère, présidente du groupe RDSE

CONTACT PRESSE
Groupe RDSE-Sénat

06 37 98 72 59
e.tanguy@clb.senat.fr

www.rdse-senat.fr

SUIVEZ-NOUS